



Des Mines, NON !

L'argumentaire associé à cette initiative associe ces pratiques à la fois à leur caractère nuisible pour l'environnement et aussi à leur rôle sur le pouvoir d'achat des ménages. Néanmoins, en l'absence de contrôles préalables par les autorités publiques, c'est aux consommateurs qu'il reviendra d'apporter la preuve de la mise en œuvre par l'industriel d'une politique d'obsolescence programmée. Face à des sociétés, souvent basées à l'étranger, et pouvant invoquer le secret des affaires ou la protection de leurs brevets, l'exercice pourrait s'avérer compliqué.

Des solutions existent pour baisser l'explosion de la demande

Le plus gros gisement jamais exploité serait probablement nos villes du seul fait de cette obsolescence programmée. Le nombre de téléphones portables désuets du fait de la mode ou de sa fin de vie dans nos tiroirs constituent une vraie mine. Le coût de sa valorisation ne pourrait être opposé ni aux dommages sanitaires et environnementaux de l'extractivisme, ni à la raréfaction de la plupart des métaux.

Recycler davantage, ralentir les cycles de consommation, en luttant par exemple contre l'obsolescence programmée, réparer plutôt que jeter, diminuer les usages dispersifs. Les moyens sont nombreux pour réduire l'actuel gaspillage des pays économiquement développés. Mais cela ne suffira sans doute pas, sans changer profondément nos modes de vie, de production et de consommation.

Sources :

<http://obsolescence-programmee.fr/>

<http://ecoinfo.cnrs.fr/article328.html>

<http://www.bastamag.net/Quand-le-monde-manquera-de-metaux>

Pas de mines, ni ici, ni ailleurs ! Restons vigilants !



douardidoull@riseup.net

adresse : Lann Meur 22810 Plougonver

<http://alternatives-projetsminiers.org/>



Des Mines, NON !

La Bretagne attire de nouveau la convoitise de l'industrie minière. Des sociétés basées sur la spéculation boursière ont déposés à ce jour 6 PERM (Permis Exclusif de Recherches de Mines) auprès des services de l'Etat, concernant 111 communes sur une surface de de 143 000 ha : le P.E.R.M. de Merléac (22) (34 communes, 41100 ha), de Lok-Envel (22) (25 communes, 33 600 ha), de Silfiac(22-56) (14 communes, 17300 ha), de Beaulieu(44) (16 communes, 27800 ha), de Dompierre (35) (17 communes, 16600 ha) et Brasparts (29) (5 communes, 6600 ha).

Dans ses projets, les sociétés exploratrices prévoient de faire plusieurs centaines de sondages (carottages et forages destructifs), certains allant jusqu'à 1500 m de profondeur par fragmentation des roches. Plusieurs familles de minerais pourront être recherchées : zinc, cuivre, plomb, or, tungstène et autres substances telles que l'indium, le germanium, le cadmium..., liées aux nouvelles technologies.

Ces permis, qui s'étendent sur plusieurs zones classées protégeant la faune et la flore (type NATURA 2000, ZNIEFF), seraient un désastre pour la Bretagne s'ils étaient accordés et exploités, causant des dégâts environnementaux et sociétaux irréversibles.

Dès les explorations :

- Perturbation et déviation des cours d'eaux souterrains à l'occasion des sondages
- Dissémination de divers toxiques naturels (arsenic, uranium, autres métaux, ...) dans l'eau et l'air, re-concentration sur les sols...

À partir des exploitations :

- Pollution des sols et de l'eau potable. La séparation des métaux de la roche nécessite de lourds traitements chimiques qui contaminent nappes phréatiques et réseaux d'eau
- Persistance de pollutions diverses qui ne s'arrêtent pas à la fermeture de la mine mais s'étalent pendant des décennies engendrant des conséquences sur la santé de l'homme de la faune et de la flore. (l'exemple de la mine de Salsignes dans l'Aude, où 10 ans après la fermeture, il est toujours interdit de consommer les légumes de la zone !)
- Perturbation de l'activité économique. Une exploitation minière polluante et grande consommatrice d'eau est incompatible avec une économie saine et durable.

Farce démocratique :

- L'opinion des populations concernées n'est pas prise en compte. Le rôle des élus est réduit à un simple avis consultatif tandis que le gouvernement brade le sous-sol à des Majors spéculant à tout va : les cours de certains minerais étant très élevés, l'exploitation devient rentable même pour des roches à très faibles teneurs.

L'été 2013 a vu naître un vaste plan de relance de l'exploitation minière en France, soutenu par le ministère du redressement productif, Montebourg et son suivant Macron. Dans ce plan Variscan, entreprise basée en Australie, ou d'autres juniors ont obtenu des permis d'explorer dans la Sarthe, le Maine et Loire, la Creuse. Aujourd'hui c'est à la Bretagne qu'ils s'attaquent, la renommant nouvelle province minière. Déjà deux permis sont accordés à Merléac et Beaulieu ; trois autres demandes sont en cours sur les zones de Silfiac, Dompierre et Loc Envel, soit un total de 111 communes concernées directement. Une mise en concurrence est aussi en cours sur la zone de Brasparts.

Devant l'absence d'information à la population que les pouvoirs publics se devraient de faire, des collectifs se sont créés, tel que Douar Didoull sur la zone de Loc Envel, afin de faire entendre les interrogations légitimes quant à l'impact économique, sociétal et environnemental de ces projets.

L'explosion de la demande des métaux !

Les métaux, ressources minérales naturelles non renouvelables, sont également à la base de notre civilisation industrielle. Moins médiatique que le changement climatique ou les enjeux énergétiques, leur raréfaction sera pourtant un des défis majeurs du XXIème siècle. Notre modèle actuel de développement, basé sur un accroissement continu du prélèvement des ressources, se heurte en effet à la finitude de la planète.

Usages dispersifs des métaux

Les métaux sont partout : dans les pigments, les encres et les peintures, les fertilisants, les additifs dans les verres et les plastiques, les pesticides ou les feux d'artifice. Mais aussi : dans les shampoings (sulfure de sélénium, strontium ou mercure), les teintures pour cheveux (bismuth, plomb, cobalt), les rouges à lèvres nacrés (bismuth, un métal lourd associé au plomb), les savons désinfectants (arsenic ou sélénium), les déodorants (aluminium, zirconium, sulfate de zinc), les dentifrices (titane pour colorer en blanc, sulfate de zinc, parfois étain), les lames de rasoirs jetables (cobalt), les fleurs coupées (sulfate de nickel ou nitrate d'argent pour garder la fraîcheur !), les colorants alimentaires (aluminium) sans compter dans nos gadgets électroniques (smartphones et tablettes) et les alliages de nos bagnoles, avions, l'industrie de l'armement et du sécuritaire. Ces usages dispersifs des métaux posent un réel frein au développement du recyclage (impossible de séparer les éléments imbriqués ou les matériaux composites) et soulève les problèmes environnementaux (les nanoparticules d'argent des chaussettes « anti-odeur » qui partent dans les égouts au bout de quelques lavages).

Des ressources non renouvelables et des réserves limitées

Environ 2 milliards de tonnes de métaux sont consommés chaque année, on en oublierait presque qu'ils constituent une ressource non renouvelable. Entre 1900 et 2000, alors que la population n'a fait que quadrupler, la consommation des métaux a été multipliée par 19 !

Et elle a encore doublé au cours des vingt dernières années. Pourquoi s'inquiéter, rétorqueront certains, les métaux sont présents partout : dans la roche, dans chaque poignée de terre, dans l'eau de mer. Tout ira bien...

Sauf que nous avons affaire à des ayatollahs de l'extractivisme dont le seul dessein c'est de passer l'ensemble de la croûte terrestre au tamis à la ruée des dernières «réserves». Alors même que les véritables «réserves», elles, sont limitées. Les réserves, en effet, correspondent à un potentiel dont le volume a été prouvé aux conditions économiques d'exploitabilité d'un instant donné : donc connues et limitées. Contrairement aux ressources qui désignent un volume de substance théorique, mais non encore découvert.

Ces deux notions (ressources et réserves) nous aident à comprendre la transformation de l'industrie minière vers le modèle économique dual exploratrices (des «juniors», aux faibles moyens et pouvant être créées de toute pièce du jour au lendemain, dont les revenus proviennent de la spéculation boursière cf VARISCAN) et exploitatrices (des «majors», de grandes entreprises transnationales dotées de considérables capacités technologiques et financières).

Le poids financier des métaux représente désormais un quart de celui du marché du pétrole. Et 20% des échanges internationaux de matières premières. De quoi attirer les spéculateurs...

L'obsolescence programmée ou le cycle de vie très court des produits

L'obsolescence programmée est une stratégie visant à réduire la durée de vie d'un produit pour augmenter son taux de remplacement et provoquer un nouvel achat prématurément.

Ces pratiques des constructeurs mises en place de façon plus ou moins concertée et consciente sont dénoncées par les associations environnementales comme Les Amis de la Terre. Ils réclament notamment une loi pour allonger la durée de garantie de 2 à 10 ans sur les biens de consommation afin « d'imposer aux producteurs de mettre sur les marchés des produits réparables et de garantir la mise à disposition des pièces détachées pour faciliter la réparation dans les 10 années suivant l'achat d'un bien ». Ainsi un projet de loi visant à contrer l'obsolescence programmée est en discussion au Sénat, mais les ambitions de cette loi sont bien en deçà de ce qui pourrait allonger le cycle de vie des produits. Inscrit dans le cadre des discussions parlementaires sur le projet de loi sur la transition énergétique, un amendement du parti écologiste prévoit d'ajouter dans le code de la consommation un article qualifiant l'obsolescence programmée de tromperie.